



COMMUNIQUÉ PRESSE

Sous embargo jusqu'au 12/12/25 6h

SORTIE DU RAPPORT DE L'OBSAF

"SUBVENTIONS À LA FILIÈRE FOIE GRAS EN NOUVELLE-AQUITAINE"

Analyse économique, politique et éthique d'un modèle agricole sous perfusion publique

Filière foie gras / Nouvelle-Aquitaine

L'ObSAF publie un rapport et dénonce un modèle agricole massivement dépendant de l'argent public

L'ObSAF (l'Observatoire des Subventions et Aides Agricoles en France) publie un rapport d'analyse inédit sur les aides publiques allouées à la filière foie gras en Nouvelle-Aquitaine (2022–2025).

L'ObSAF révèle dans un rapport intitulé "Subventions à la filière foie gras en nouvelle-Aquitaine - Analyse économique, politique et éthique d'un modèle agricole sous perfusion publique" l'ampleur et la structure des financements publics versés à la filière foie gras en Nouvelle-Aquitaine, première région productrice de France (56 % de la production nationale en 2023 d'après l'Agreste).

« Cette étude met en lumière un modèle productif structurellement dépendant de l'argent public, marqué par l'intensification des élevages, des crises sanitaires récurrentes et un déficit de transparence dans l'utilisation des fonds. » expose Clémence Peyrot, Présidente de l'ObSAF.

Entre 2022 et 2025, l'ObSAF a identifié 13,8 millions d'euros d'aides publiques versées à la filière foie gras. Le montant réel est sans doute plus élevé, plusieurs administrations n'ayant pas transmis l'ensemble des documents demandés.

Une filière concentrée et fragilisée

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations a diminué de 47 % en Nouvelle-Aquitaine, tandis que la taille moyenne des élevages a presque doublé, signe d'un processus d'intensification et de concentration des moyens de production.

Cette structuration rend la filière particulièrement vulnérable aux crises sanitaires. Les campagnes de vaccination contre l'influenza aviaire, financées par des fonds publics à hauteur de 90 M€ à l'échelle nationale en 2021, 100 M€ entre 2023 et 2024 et 64 M€ en 2025, illustrent la fragilité structurelle du modèle.

« *Les aides publiques ne se contentent pas de soutenir la filière : elles compensent les effets d'un modèle devenu lui-même générateur de vulnérabilités* », souligne la Présidente de l'ObSAF, Clémence Peyrot.

Opacité administrative et limites de la traçabilité

L'analyse repose sur l'étude des documents administratifs relatifs aux aides octroyées entre 2022 et 2025 par les départements et la Région Nouvelle-Aquitaine. L'ObSAF a demandé les documents administratifs relatifs aux subventions dédiés à la filière foie gras à la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que l'ensemble de ses départements en janvier 2025.

Si l'accès à ces informations est un droit, l'ObSAF a néanmoins été contrainte de saisir à plusieurs reprises la CADA face au manque de transparence de certaines administrations.



La Région Nouvelle-Aquitaine a explicitement refusé de transmettre les documents demandés, obligeant l'ObSAF à s'appuyer uniquement sur les délibérations et annexes mises en ligne. Dans d'autres départements (Landes, Dordogne, Charente-Maritime, Corrèze, Deux-Sèvres), les demandes sont restées sans réponse.

« *Cette opacité limite gravement l'évaluation démocratique de l'efficacité des dépenses publiques agricoles. Les citoyens doivent pouvoir savoir comment est*

utilisé l'argent public. » explique Clémence Peyrot, Présidente de l'ObSAF.

éche l'exhaustivité du rapport

De plus, la construction d'une typologie des aides s'est heurtée à deux difficultés majeures :

- l'opacité des filières longues, qui rend difficile l'identification des bénéficiaires effectifs des aides ;
- l'absence de ventilation par atelier, qui empêche d'isoler précisément la part d'aides revenant au foie gras dans les systèmes mixtes.

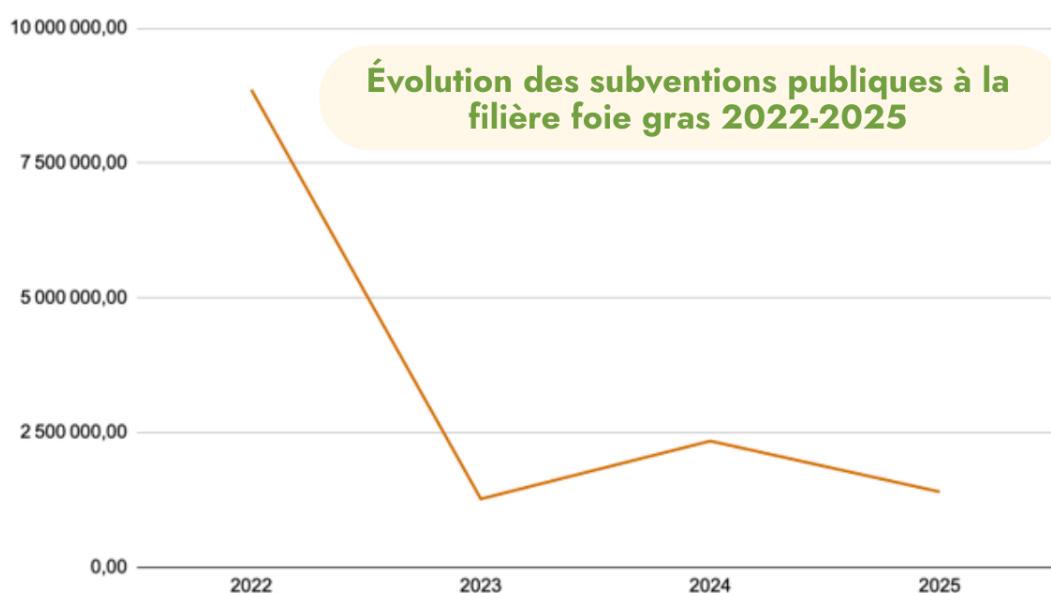
Dans ce contexte, l'ObSAF distingue dans son rapport trois grands ensembles :

- Les aides à l'élevage,
- Les aides à la transformation,
- Les aides à la communication, à la coopération et à l'innovation.

13,8 M€ de subventions : une filière sous perfusion financière

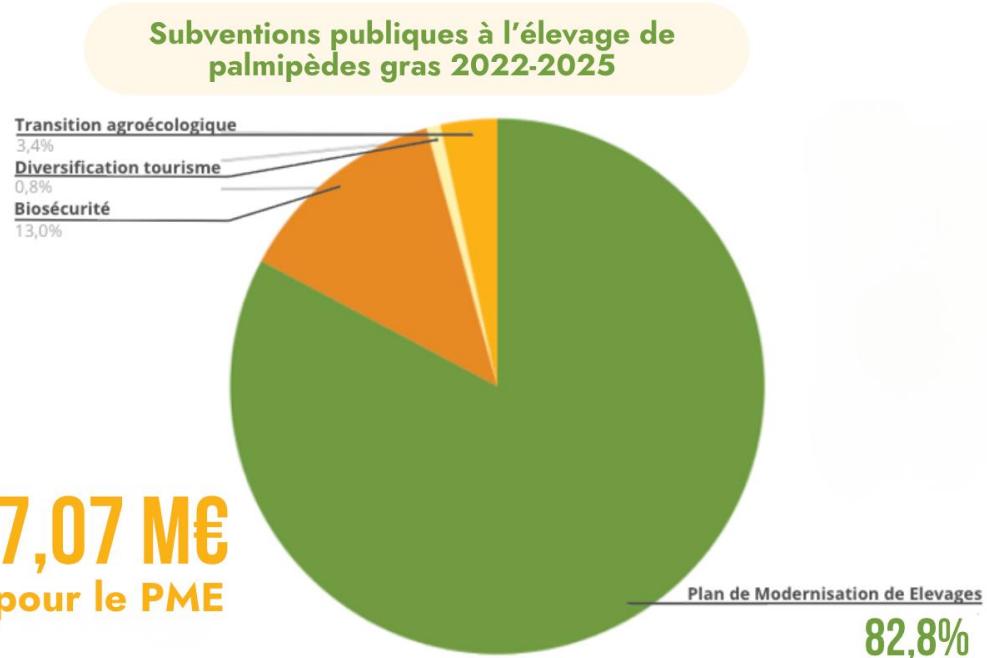
Entre 2022 et 2025, 13,8 millions d'euros de subventions ont été mobilisés au bénéfice de la filière foie gras en Nouvelle-Aquitaine :

- près de 60 % de ces aides sont d'origine européenne,
- plus de 35 % sont apportés par la Région Nouvelle-Aquitaine,
- l'ObSAF a effectué une demande au ministère pour avoir accès aux documents administratifs des aides nationales. Nous n'avons pas encore reçu de réponse.



L'année 2022 concentre à elle seule 63 % de ces montants, en raison des dispositifs exceptionnels mis en place après une grave crise d'influenza aviaire.

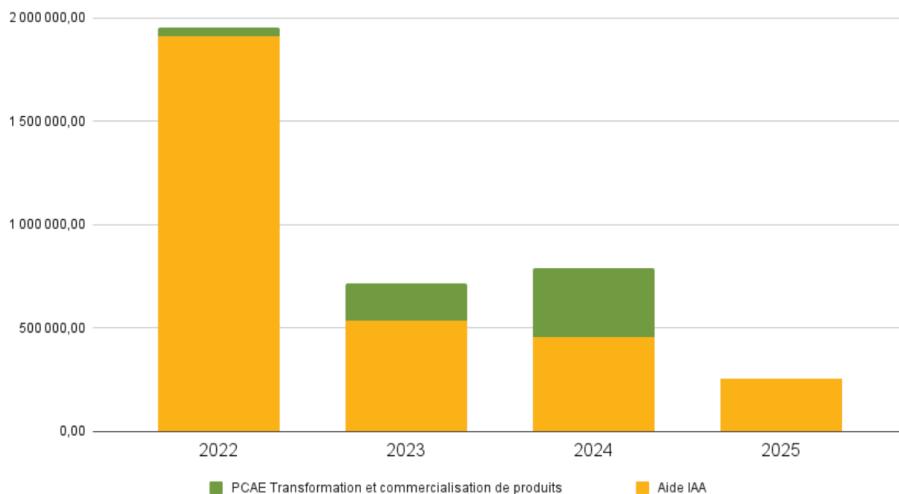
L'analyse met en évidence une structure très déséquilibrée des financements publics. Les plans de modernisation des élevages concentrent à eux seuls plus de 7 millions d'euros, principalement affectés au renforcement de la biosécurité dans un contexte de crises sanitaires récurrentes.



Or, ces investissements ne modifient aucun des paramètres structurants du modèle de production tels que les densités d'élevage, les flux intégrés ou la forte concentration territoriale. Ils participent ainsi davantage à la reconstruction et au maintien du système intensif existant qu'à une évolution vers des pratiques agroécologiques.

À l'aval, les industries de filière longue captent la majorité des aides à la transformation, consolidant leur position centrale dans la chaîne de valeur. Les ateliers fermiers et modèles artisanaux ne représentent que 3 % des aides à la transformation, à rebours du récit patrimonial souvent mis en avant.

Aides à la transformation pour la filière foie gras 2022-2025



3,7 M€ d'aides à la transformation

Enfin, les aides à la communication et à la coopération jouent un rôle stratégique dans la stabilisation narrative de la filière en 2024, plus de 315 000 € ont été consacrés à la seule promotion de l'IGP Sud-Ouest, entretenant une image patrimoniale qui masque les réalités zootechniques (claustrophobie, confinement, standardisation industrielle).

« *Les données convergent : l'argent public n'atténue pas les fragilités du modèle dominant, il en assure la continuité* », conclut Clémence Peyrot, Présidente de l'ObSAF.

Les recommandations de l'ObSAF : transparence, conditionnalité, transition et contrôle démocratique

Face à ce diagnostic, l'ObSAF propose des recommandations pour une refonte profonde articulée autour de quatre axes.

Améliorer la transparence et la traçabilité

- Garantir l'effectivité de l'accès aux documents administratifs pour permettre un suivi rigoureux de l'action publique.
- Imposer une ventilation précise par atelier dans les demandes d'aide, afin d'identifier la part réellement consacrée au foie gras dans les systèmes mixtes.
- Exiger des coopératives subventionnées la publication annuelle de la liste des exploitations bénéficiaires, pour lever l'opacité qui entoure la redistribution interne des aides.

Conditionner les aides à des objectifs environnementaux et éthiques

- Aligner les aides sur des objectifs clairs de transition écologique et de réduction de la souffrance animale, en cohérence avec les engagements européens (Green Deal, « De la ferme à la table »), nationaux (SNBC, EGAlim) et régionaux (Néo Terra).
- Mettre fin aux subventions publiques finançant la promotion d'un produit reposant sur le gavage, pratique de plus en plus contestée.
- Encadrer strictement les communications financées par l'argent public, afin d'éviter la promotion d'images trompeuses.

Accompagner la transition des exploitations

- Soutenir le développement de cultures végétales dans les bassins historiquement spécialisés dans le foie gras.
- Sécuriser les trajectoires socio-économiques des agriculteurs (revenus, reconversions, formation).
- Mobiliser de manière coordonnée la PAC et les Régions pour financer l'innovation, les alternatives et une transition agroécologique viable, préservant les revenus et les emplois.

Renforcer le contrôle démocratique

- Garantir la transparence des activités de lobbying de l'interprofession et de ses relais via des déclarations exhaustives auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.
- Réaligner les labels officiels sur les pratiques effectivement garanties, pour réduire l'écart entre promesses commerciales et réalité des modes de production.
- Introduire une obligation claire d'information du consommateur en cas de clausturation prolongée liée à un épisode d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP).



À propos de l'ObSAF

Indépendant et non partisan, l’ObSAF a pour mission d’informer citoyens et responsables politiques sur l’argent public alloué à l’agriculture, en centralisant des données dispersées (Union européenne, État, Régions, Départements, chambres d’agriculture, etc.) et en publiant des analyses accessibles, afin de renforcer la transparence démocratique et d’orienter les politiques publiques vers la cohérence et l’intérêt général.